

# CONDITIONS GENERALES SAV

Au 01 Septembre 2016 – tarif TTC

A.T.M (Assistance Technique Multimédia) Tél : 01.45.06.68.40 Fax : 01.45.06.69.16 - Mail : info@atm92.fr

2 allée des Barbanniers – 92230 GENNEVILLIERS

Le fait de déposer un appareil au comptoir ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales. Toute condition contraire, à défaut d'acceptation expresse, sera inopposable à notre société.

## **ENREGISTREMENT :**

Lors du dépôt d'un appareil, un bon de prise en charge précisant la nature des interventions à effectuer est remis au client qui doit vérifier l'exactitude des mentions enregistrées.

### ***Dépôt d'un appareil sous garantie fabricant***

Une preuve d'achat conforme aux exigences du fabricant doit être remise lors du dépôt de l'appareil.

Sera considéré comme hors garantie :

- l'appareil déposé sans justificatif de garantie
- l'appareil dont la marque ne fait pas partie de nos agréments constructeurs
- l'appareil détérioré par suite de négligence, de défaut d'entretien, de surtension électrique, de corps étranger, d'utilisation anormale ou non-conforme aux préconisations du fabricant
- l'appareil transformé ou réparé en dehors des centres agréés par le fabricant
- et plus généralement, l'appareil qui nécessite une intervention ne rentrant pas dans le cadre de la garantie fabricant...

### ***Dépôt d'un appareil hors garantie***

Une participation de 35€ , est demandée lors du dépôt. Cette somme constitue, le cas échéant, un acompte à valoir sur le montant de la facture.

En tout état de cause, elle restera acquise à A.T.M en cas de refus de devis.

## **Commande de pièces détachées :**

Pour toute commande de pièces détachées, un acompte de 50% du montant estimé est demandé.

Ces pièces ne sont ni reprises, ni échangées.

### **DEVIS :**

Un devis sera établi d'office pour tous matériels déposés.

Les prix annoncés sont susceptibles de variation de + ou - 20%.

Le devis est considéré comme accepté s'il est retourné signé et accompagné du règlement du montant total de la réparation estimée.

Tout devis refusé est facturable : 35€.

Est considéré comme refusé et sera donc facturé, tout devis resté sans réponse pendant 1 mois à compter de la date de son établissement.

### **MISE A DISPOSITION – RETRAIT :**

A.T.M s'engage à exécuter les prestations qui lui sont confiées dans les meilleurs délais. Les délais communiqués ne sont toutefois donnés qu'à titre indicatif et tout dépassement ne peut, en aucun cas, donner lieu à un quelconque dédommagement.

Aucun appareil ne pourra être restitué sans la présentation du bon de prise en charge.

Par ailleurs et en application de la loi du 31 décembre 1903, tout objet non retiré dans un délai d'un an à compter de sa mise à disposition sera considéré comme abandonné. A.T.M pourra alors faire de l'appareil tout usage que bon lui semblera, y compris le détruire.

### **PRIX – PAIEMENT :**

Les prestations hors garantie sont facturées sur la base des tarifs (pièces détachées et main d'œuvre) en vigueur au moment de la commande. Les temps de main-d'œuvre sont déterminés selon le barème suivant : temps passé par tranche d'1/2h.

Les factures sont payables au comptant, sans escompte, à l'enlèvement de l'appareil ou à l'acceptation du devis.

### **GARANTIE – RESPONSABILITE :**

Les réparations payantes sont garanties 3 mois, à partir de la date de facturation, pour les pièces remplacées et la main d'œuvre s'y rapportant à l'exclusion de tout autre chose. Cette garantie ne s'applique que lorsqu'il s'agit de la répétition de la même panne.

A.T.M s'engage à effectuer les réparations suivant les règles de l'Art de sa profession. Si toutefois sa responsabilité était retenue, quel que soit le préjudice subi, la réparation ou le dédommagement ne saurait excéder la valeur vénale de l'appareil.

### **LITIGE :**

Au cas où un litige surviendrait, A.T.M recherchera avec son client une solution amiable, à défaut de l'obtenir, les tribunaux de NANTERRE seront seuls compétents, sauf disposition légale contraire.